COMMANDEMENT EN CHEF FRANÇAIS
EN ALLEMAGNE

COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES TROUPES D'OCCUPATION

ANNEXE DE LA D.G.P.G.
ALLEMAGNE - AUTRICHE

DEPOT DE TRANSIT N° 2

No 163506 /T. 2

9-9-47

LIBERATION PROVISOIRE

Le dénommé SOLAND KARL AMANN.

né le 26-12-26 à BINSDORF

Situation Militaire Régularisation de sa situation militaire

LIBERE PAR LES AUTORITES AMERICAINES LE 14-7-45

est renvoyé provisoirement dans ses foyers

à DOTTERNHAUSEN/BALINGEN

Il devra se présenter au Gouvernement Militaire - Commissariat de la Sureté dès sa rentrée dans ses foyers.

Le Colonel BAILLOUX
Chef de l'Annexe de la D. G. P. G.
Allemagne-Autriche
P. O. Le Sous-Lieutenant KRETZ

COMMANDEMENT SUP. DES TROUPES D'OCCUPATION
* ETAT-MAJOR *

Il remettra au maire les effects militaires de la Wehrmacht (Culotte, Vareuse, Capote, Toile, de Tente, 1 Paire de Chaussures, 1 Gouverture, etc) avec lesquels il a été démobilisé.

Bei Anmeldung auf dem Bürgermeisteramt sind sämtliche Militär-Ausrüstungs- und Bekleidungsgegenstände gegen Quittung abzuliefern.

Die Bürgermeisterämter übergeben die abgelieferten Gegenstände dem zuständigen Gouvernement Militaire.

Der Inhaber dieses Entlassungsscheins hat sich sofort nach Heimkehr beim Gouvernement Militaire — Commissariat de la Sureté—des zuständigen Kreises zu melden.

Signature du Porteur
Unterschrift des Inhabers

Karl Soland

KARL SOLAND

EMPREINTE DU POUCE DROITE
Abdruck des rechten Daumens

8. 47. 10000 Kübler Tuttlingen.

E 37379 *

Vu à la Gendarmerie
le 3.11.1949

Finanzamt Balingen

(§ 8 VG) 31. Mai 1951

DEPOT DE TRANSIT No 2

CONTROLE

S O L A N D Karl, DOTTERNHAUSEN

s'est présenté au Contrôle des ex-membres de la Wehrmacht

à Balingen

le 9.9.47

Cette pièce lui servira de titre de libération provisoire en attendant l'établissement de la fiche régulière définitive.

Le S/Lieutenant KRETZ

C.S.T.C. Le Commandant Dépôt de Transit No 2